



Sepparation immobilier couple non pacsé

Par **aurelille**, le **12/07/2016** à **14:53**

Bonjour.rnnous ne somme ni marié ni pacsé et nous avons acheté un appartement neuf ou nous avons fait des travaux à hauteur de 13000 euros il y a 2 ans en indivision 50/50. Mon ex a payé sa partie cash (140000 euros)et de mon coté il me reste 42000 euros de crédit. que se passe t'il si je souhaite garder l'appartement? j'ai bien peur qu'il soit dévalué et qu'il ne vaille pas le même prix que nos dépenses. vais je devoir lui payer la moitié du neuf + travaux + frais de notaire pour racheter sa part?rnCordialementrnMerci

Par **amajuris**, le **12/07/2016** à **15:17**

bonjour,rnvous êtes en indivision 50/50, si vous voulez acheter la part de l'autre indivisaire, il faut que vous vous mettiez d'accord sur le prix de vente et l'autre indivisaire devrait tenir compte de l'argent qu'il investi pour établir son prix de vente.rnvous devez négocier pour arriver à vous mettre d'accord sur le prix.rnle prêt est-il à votre seul nom sans clause de solidarité ?rnc'est en principe l'acquéreur qui paie les frais de vente.rnSalutations